

Quelles sont les conditions d'exportation des produits de terroir marocain vers la Suisse ?

Quels types de produits du terroir le Maroc exporte-t-il en majorité vers la Suisse ?

Le marché suisse est l'un des marchés les plus importants en Europe, il se situe en troisième position après la France et l'Allemagne. Il représente une opportunité pour le secteur de l'agriculture solidaire marocain mais il reste un marché potentiel. En effet, les exportations des produits de terroir Marocains vers la Suisse sont à peine à leurs débuts. Le marché Suisse a une image du Maroc comme pays exportateur de fruits et légumes frais.

Nos opérateurs exportent actuellement en petite quantité, de l'huile d'olive, de l'huile d'argan, de l'huile de graine de figue de barbarie, des olives transformées, des câpres, certaines épices, plantes aromatiques et médicinales telles que le safran. •

Quelles sont les conditions d'exportation de chacun de ces types de produits de terroir (alimentaire, artisanal, cosmétique) du Maroc vers la Suisse ?

Pour pouvoir prétendre à l'exportation de ses produits, chaque opérateur, exportateur doit figurer sur les registres de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE).

L'EACCE, outre le contrôle documentaire, se charge du :

- contrôle des processus de production et de conditionnement qui doivent répondre aux exigences techniques requises par les normes du pays,
- octroi de l'agrément technique pour les locaux de fabrication,
- contrôle du produit pour répondre aux exigences du marché et du client ou au minimum du codex (la Suisse étant membre du codex). Aussi, des analyses physicochimiques, microbiologiques etc, sont effectuées sur l'échantillonnage nécessaire dans les laboratoires de l'EACCE pour tous les lots destinés à l'export.

Lorsque les conditions sont réunies, l'EACCE délivre un certificat d'inspection pour les lots exportés.

En ce qui concerne la réglementation en vigueur sur ce marché, la Suisse n'étant pas membre de l'Union Européenne mais membre de l'Association Européenne de Libre Echange (l'AELE), elle a mis en place une harmonisation avec la réglementation UE dans la plupart des secteurs dont celui des terroirs afin de faciliter ses échanges.

De ce fait, les conditions d'accès au marché suisse deviennent plus faciles quand le produit exporté est conforme à la réglementation de l'UE. Néanmoins, une autorisation de l'Office Fédéral de la Santé publique (FOPH) reste nécessaire. Par ailleurs, la Suisse est membre du système RASSF (Système d'Alerte Rapide Des Aliments). •

Informations recueillies auprès de l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX) et de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)